

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 14 mars 2016 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
Patrick Simony
Valère Huet
Mme Laurence Beaudoin

Absence : Madame Nathalie Francoeur et Denis Fortin

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et sec-très.et Léona Francoeur, sec-adj. de même que messieurs Yvan Pruneau ins.mun. et Paul René Francoeur ins. Adj.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire, madame Jocelyne Huet, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #047-03-16

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du mois de février
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes payés
- 8- Présentation des comptes à payer
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : suivi mur St-Yvon
 - 9.2 : résolution pour mois de la jonquille
 - 9.3 : projet maison des aînés (???-continuité)
 - 9.4 : projet du véhicule blindé/demande MRC
 - 9.5 : adoption règ. Ouverture eau
 - 9.6 : demande dérogation mineure
 - 9.7 : refinancement
 - 9.8 : demande lumière rues (O.Beaudoin)
 - 9.9 : si projet (conseil) pour Marielle
 - 9.10 : caractérisation commune- suivi
 - 9.11 : avis de motion pour un GMR
 - 9.12 : exercice équité pour 5 ans
 - 9.13 : prolongation réseau-Grand Ruisseau
 - 9.14 : résolution pour frais dép. (maire) question comptable
 - 9.15 : rés. responsable heures des gars- approbation
 - 9.16 : Fonds Dan Gaudreau
 - 9.17 : reddition comptes MTQ- réseau routier
 - 9.18 : Don marche mémoire
 - 9.19 : bacs à 3 voies- coût
- A) : demande d'un vinier pour bénévoles
- B) : demande de prêt de cage pour espace clos
- C) : journée de la femme
- D : commande de bacs pour Petite Vallée
- E : frais dép- formation urgence vie
- F) : demande de modification de zonage
- 10- Rapport de l'inspecteur municipal
- 11- Rapport du chef pompier
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

Résolution # 048-03-16

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2016, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2016 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

- | | | |
|-----|---|--|
| 1. | MRC Côte de Gaspé | Répartition enveloppe Réno Région Cloridorme 7 500 \$ |
| 2. | MRC Côte de Gaspé | Projet regl # 16-193 |
| 3. | Québec Municipal : | Aide financière à apporter ç un établissement industriel ou commercial |
| 4. | Québec Municipal | Travaux sylvicoles en forêt publique 225M \$ |
| 5. | Québec Municipal | Aide financière pour la réalisation de travaux de renouvellement de conduites, les employés municipaux sont admissible a un remboursement lors des travaux |
| 6. | Quebec municipal | Droit de retrait suite a une vente pour taxes |
| 7. | Fête Nationale | Est-ce qu' un organisme |
| | Groupe Ultima | Élus, employés rabais sur votreD'Assu. |
| | Ajout à la correspondance du 14 Mars 2016 | |
| 1. | Commission Équité Salariale | Informations importantes |
| 2. | CSST | Sommes versés par la municipalité |
| 3. | Sécurité civile | Rappel risque inondation printemps 2016 |
| 4. | *RAPPORT CHASSE ET PÊCHE | (Réunion mardi 15 mars 19h00) |
| 5. | OFFRE DE SERVICES NORDA STELO : | |
| | * Pour rapport trimestriel 2 200 \$ plus taxes pour année 2016 | |
| | * Pour Plan d'intervention renouvellement des conduites d'Eau potable d'égout et des chaussées : 11 700 \$ plus taxes | |
| | * Pour rapport intérimaire pour le suivi de la qualité d'Eau potable (4 rapports) 13 900\$ plus taxes incluant frais de dépenses. | |
| 6. | Reddition de comptes pour comptables (Transports québec) | |
| 7. | A » Murray Charest et Ross | Est-ce que vous voulez ajouter d'autres protection sur la police d assurance ??? |
| 8. | B. UPA : Appui aux acériculteurs du Bas-St-Laurent | |
| 9. | C. CREGIM : Adhésion 75 \$ | |
| 10. | D. Adhésion URLS : 97 \$ | |

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation

6 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame la mairesse demande à chaque membre du conseil de faire un bref compte rendu de leur dossier respectif.

7 - ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} février AU 29 février 2016

Résolution # 049-03-16

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de février de la municipalité pour un montant de 76 846.14\$ et de ceux des loisirs pour le mois de janvier et février. Une liste des comptes a été remise à chacun des membres du conseil municipal, et de plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 050-03-16

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal :

BPR Surveillance phase 4 1896.12 \$ + 318.97 \$ + 1388.68 \$ + 378.86 \$

TACIM : Contribution 2016 : 4 363.00 \$

Groupe Altus : tenue à jour : 845.93 \$

Groupe Ohméga : entretien station épuration : 534.69 \$

Raymond Chabot Grant Thornton : première acompte pour la vérification de l'année 2015 : 5 748.75 \$

Société de l'automobile du Québec : immatriculation

Ranger : 332.99 \$ + Pépîne : 456.49 \$ + autopompe : 881.50 \$ + charrue : 881.50 \$ + vidange : 1 512.94 \$ + 4x4 : 556.50 \$ + déneigeuse :

881.50 \$ + véhicule urgence : 881.50 \$ + Zamboni : 52.90 \$ = 6 437.82 \$

Électro-Démarreur : pompe hydraulique pour camion vidange : 1 948.07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 suivi du mur de St-Yvon, madame le maire nous demande de vérifier pour le coût de lampadaires

9.2 Résolution # 051-03-16

Avril, mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 toujours en attente de la Commission Scolaire

9.4 Résolution # 052-03-16

Véhicule blindé

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une demande au gouvernement du Canada afin d'obtenir un véhicule blindé qui sera installé au Parc des références;

CONSIDÉRANT QUE nous devons aller chercher le véhicule à London, Ontario et que des frais de 5 000\$ à 20 000\$ seraient nécessaires selon leur estimation;

CONSIDÉRANT QU'égaleme nt des activités sont prévues pour la floraison du jardin de tulipes le 28 mai;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK SIMONY
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale, Madame Marie Dufresne, à présenter des demandes d'aide financière à la MRC et au gouvernement fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 : Résolution # 053-03-16

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

REGLEMENT NUMÉRO 2016-02

Règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Cloridorme.

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q. ch.F-2.1), permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification ou de compensation pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification ou la compensation de biens, services et activités autres que ceux inclus dans le règlement du budget annuel;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 11 janvier 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Mainville conseiller et résolu qu'un règlement portant le numéro 2016-02 soit et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 : DÉFINITION

Unité d'occupation : on entend par unité d'occupation : tout logement, site de camping saisonnier, chalet et/ou résidence, gîte touristique, bed and breakfast et résidence de tourisme.

Commerce : on entend pas commerce : restaurant, dépanneur, hôtel, motel, auberge, place d'affaires, garage, etc..

ARTICLE 3 : TARIFICATION CONCERNANT L'OUVERTURE ET FERMETURE DES ENTRÉES D'EAU (SAUF POUR LES RÉPARATIONS OU TOUT AUTRE INTERVENTION CONTRÔLÉE PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL)

Pour toute demande d'ouverture d'eau des résidences saisonnières plus d'une fois par année un tarif de 50\$/1 sera appliqué et ce directement sur le compte de taxes du contribuable.

Par contre, lors de bris ou réparation aucun tarif ne sera appliqué.

Toute facture émise en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours de la date de son expédition.

ARTICLE 4 : TARIFICATION FOSSE SEPTIQUE/SECTEUR ÉGOUT MUNICIPAL

Toute intervention en dehors de l'inspection annuelle où il sera prouvé (photos à l'appui) de la mauvaise utilisation de la fosse septique, c'est-à-dire : filtre bouché à cause de matières interdites : serviette sanitaire, condom, cure oreilles, etc... pour une première offense un avertissement vous sera donné par l'inspecteur municipal, par contre dans le cas d'une récidive un montant de 50\$/1 sera appliqué et ce directement sur le compte de taxes du contribuable.

Toute facture émise en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours de la date de son expédition.

ARTICLE 5 : TARIFICATION ÉCO-CENTRE

Toutes les matières réutilisables sont acceptées à l'éco centre et ce sans frais. Par contre, les matières n'ayant pas de réutilisation sont taxables selon le tableau ci-joint :

bardeau d'asphalte = 5.50\$/du paquet

Ce mode de tarification est imposé afin de pourvoir aux dépenses de ce service et d'en compenser les frais réels et coûts inhérents (LET de Gaspé).

De plus, tout citoyen qui sera pris en flagrant délit ou qui aura été vu à jeter ou laisser des ordures ménagères en bordure de la clôture de l'éco-centre se verra recevoir un avertissement par l'inspecteur municipal pour une première offense, par contre dans le cas d'une récidive un montant de 50\$/1 sera appliqué et ce directement sur le compte de taxes du contribuable.

Toute facture émise en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours de la date de son expédition.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Cloridorme, le 14^{ième} jour du mois de Mars deux mil seize.

Maire

Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution # 054-03-16

Demande de dérogation mineure

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme donne son accord pour
la dérogation mineure demandée et approuvée par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 remis à la prochaine réunion

9.8 demande lumière de rues (lumière # 87) refusée

9.9 l'agente de développement pourrait être engagée à
contrat- à vérifier

9.10 projet pour l'agente de développement

9.11 annulé

9.12 Résolution # 055-03-16

Offre de service pour l'élaboration d'une structure de
rémunération

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL
EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme accepte l'offre de
service de Raymond Chabot, Grant, Thornton de Rimouski
pour le mandat cité en rubrique, au coût de 780\$ plus
taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 056-03-16

Entrée d'eau/Grand Ruisseau

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal, selon le règlement # 2012-02
fera des travaux jusqu'à concurrence de 1 500\$ (aller
chercher la conduite principale, apporter jusqu'à plus ou
moins 15 pieds de la 132 et installer une entrée de
service de 1 po ½ ou 2 pouces à son choix).

QU'Avant de débiter les travaux (d'aqueduc), le
propriétaire ait fait la fondation. Pour le restant, plus
ou moins 700 pieds jusqu'au terrain du propriétaire, tout
est à ses frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 madame la mairesse mentionne que le maire n'a pas besoin de résolution pour ses déplacements (après vérification auprès des autres maires) et qu'elle fournit les pièces justificatives

9.15 Résolution # 057-03-16

Heures supplémentaires /responsable

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Marcel Mainville soit responsable des heures supplémentaires et en fasse la vérification et appose ses initiales à chaque mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 Résolution # 058-03-16

Fonds Dan Gaudreau

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde un don de 250\$ au Village en chanson de Petite Vallée, Fonds Dan Gaudreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 Résolution # 059-03-16

Reddition de Comptes/MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 5 079\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes subventionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

9.18 Résolution # 060-03-16

Don marche de la mémoire

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil accorde un don de 50\$ pour la marche de la
mémoire à l'Équipe de Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.19 Résolution # 061-03-16

Programme de récupération Hors Foyer

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL
EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'envoi du projet de
bacs à trois voies à Éco Entreprises Québec dans le cadre
du programme Hors foyer.

QUE la municipalité de Cloridorme s'engage à :

-
- Respecter les conditions du programme
 - Installer les équipements dans un délai maximum de
huit semaines suivant leur fabrication
 - Instaurer un système de collecte et de traitement
pour une période minimale de trois ans
 - Informer les gestionnaires du programme de toute
modification aux équipements ou au service
-

QUE la municipalité autorise sa directrice générale,
madame Marie Dufresne à signer tout document relatif à ce
dossier et à acheminer le projet.

QUE la municipalité paiera sa part, représentant le 30%
non subventionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A) Résolution # 062-03-16

Vinier/soirée bénévole du CAB

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande du CAB pour
un vinier pour la soirée reconnaissance aux
bénévoles/secteur l'Estran.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Résolution # 063-03-16

Demande de prêt d'équipements/Municipalité de Grande
Vallée

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la municipalité de
Grande Vallée la possibilité d'emprunter la cage de
tranchée et si possible aux mêmes conditions que la
municipalité de Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Résolution # 064-03-16

Journée de la femme

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal offre un certificat cadeau d'une
valeur de 50\$ aux cinq (5) femmes de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Résolution # 065-03-16

Commande de bacs de compostage

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

De commander des bacs de compostage pour la municipalité
de Petite Vallée et qu'une facture leur parviendra à la
réception de la marchandise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Résolution # 066-03-16

Frais déplacements

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Paul René
Francoeur à suivre une formation sur la Santé sécurité au
travail à Grande Vallée et que ces frais de déplacement
sont remboursés selon la politique en vigueur dans la
municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) Résolution # 067-03-16

Demande de modification de zonage

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la modification de
zonage tel que demandé, soit immeubles à bureaux et
activité de vente au détail, au 645. Route 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Résolution # 068-03-16

Adhésion à l'URLS

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme adhère à l'Unité
régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-Madeleine et
qu'elle engage une somme de 97\$, représentant le coût de
la cotisation annuelle;

QU' : Elle délègue, les personnes suivantes pour la
représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale
loisir et sport Valère Huet et Patrick Simony.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Pruneau informe le conseil de la demande de prolongation du réseau aqueduc reçu pour le secteur du Grand Ruisseau.

Réseau égout : fosse de geler

Inspecteur adjoint

Monsieur Francoeur mentionne les bris du véhicule de vidange et de la déneigeuse.

11- Rapport du chef pompier

La formation continue, présentement formation en auto-pompe.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur le pourquoi d'une MRC, ça sert à quoi.

Clôture de la séance

13-Résolution # 069-03-16

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière
